

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU NORD  
Arrondissement de Lille

Siège Administratif :  
187, Rue de Menin  
Parc de l'Innovation  
59520 MARQUETTE-LEZ-LILLE

**COMPTE-RENDU**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
DU **SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE**  
**« ALLIANCE NORD-OUEST »**

L'an deux mille vingt, le dix-sept septembre, à dix-neuf heures, le Comité Syndical du SIVOM Alliance Nord-Ouest s'est réuni salle Festi'val, à Quesnoy-sur-Deûle, à la suite de la convocation adressée à l'Hôtel de Ville de Saint-André, son siège, cinq jours à l'avance, conformément à la Loi.

**Etaient présents :**

**Membres titulaires :**

LEGRAND Dominique, BEADES Miguel, MATHIEU Jérôme, DEPRICK Carole, LELIEVRE Carine, BOUCHE Nicolas, DE RYCKE Xavier, MOUKRIM Yassir, PIRA Pierre-Yves, BROGNIART Sébastien, SAS Michel, GALAND Christelle, LECOURT Cédric, WITTERBECQ Laurent, HOOREMAN Véronique, SPADAVECCHIA Georges, BONTE Thierry, BOUREL Benoît, MASSE Elisabeth, PROVO Valérie, DELOISON Laurence, CARLIER Annie, MOENECLAËY Hélène, SPILLIAERT Pierre, HALLYNCK Rose-Marie, MEAUZOONE Serge, DELCHAMBRE Florence, LIENART Christophe, GERARD Bernard, DA SILVA Amélie, PETRONIN Yvon.

**Membres titulaires représentés, au sens de l'article L2121-20 du code général des collectivités territoriales :**

CACHEUX Martine (pouvoir à DE RYCKE Xavier)  
LEKIEFFRE Guillaume (pouvoir à MOUKRIM Yassir)  
PAPIACHVILI Nicolas (pouvoir à GERARD Bernard)

**Membres suppléants avec voix délibératives :**

GRUSON Johann, LUCOT Pascale, RAMON Anne, VAN DAELE Séverine, PEUGNET Marielle, HUS Annie.

**Membres titulaires absents, excusés :**

DENYS Sandrine, DOUTRIAUX Carine, NISOLLE Christine, LEMBREZ Bertin, KALACH Maha, VASSEUR Quentin, PILLA Claire, REYNAERT Pierre, LAHOUSTE Pascale, EURIN Jean-Pierre, LE NEINDRE Nicolas, PARSY Didier, WASILKOWSKI Claude, RICHER Cyprien, ROELENS Samuel, VANBENEDEN Philippe, OLIVIER Samuel, DELEBARRE Patrick, JEAN-BAPTISTE Bernard, LHERBIER Pascal, CATHELAIN Loïc, VANSTAEN Eric.

**Secrétaire de séance :** DELCHAMBRE Florence

**Convocation aux membres du Comité Syndical et affichage le :** 10 septembre 2020

**Nombre de membres en exercice :** 56

**Nombre de membres présents :** 37

## 21-20 COMPOSITION DES COMMISSIONS DU SIVOM

Conformément à l'article 14 des statuts du SIVOM, le Comité Syndical peut former, pour l'exercice de ses compétences, des commissions chargées de préparer ses décisions.

Il y a lieu de définir le nombre de commissions, leur domaine d'intervention ainsi que leur composition. Pour ce faire, il est proposé aux membres du comité la création de 5 commissions comme suit :

- Commission n°1 : Ressources Humaines- affaires générales- sport - culture – schéma territorial- tranquillité publique
- Commission n°2 : Finances-services aux communes (dont urbanisme et archives)
- Commission n°3 : Gérontologie (dont EHPAD)
- Commission n°4 : Emploi-service civique
- Commission n°5 : Animation du territoire-développement durable

Il est également proposé aux membres du Comité que ces commissions soient composées de deux délégués maximum (titulaire ou suppléant) par commune selon la répartition définie au tableau ci-joint.

*Compte-tenu du contexte sanitaire actuel et en application de l'article L2121-21 du CGCT, Monsieur le Président demande aux membres du Comité syndical de se prononcer, à l'unanimité, pour ne pas faire usage du vote à bulletin secret pour la désignation des membres, mais de procéder au vote par mains levées.*



Communes	Commission RH, affaires générales, sport, culture, schéma territorial, tranquillité publique	Commission Finances et services aux communes	Commission Gériatrie (dont EHPAD)	Commission Emploi et service civique	Commission Animation du territoire et Développement durable
Bondues	-	-			
Comines	-	-			
Deûlémont	Christophe LIENART Ghislaine VERMERSCH	Christophe LIENART Patrice CAMPION			Sylvie DELRUE Christophe VERMEERSCH
Lambersart	-	Bertin LEMBREZ	Nicolas BOUCHE	Xavier DE RYCKE	-
Lompret	Philippe BOULLAND Thierry GUILLOT-SALOMON	Hélène MOENECLAËY	-	Pierre SPILLIAERT	-
Marcq-en-Baroeul	-	-		-	
Marquette-lez-Lille	Nathalie AVINEE Pierre-Jean ANDRAL	Carole DEPRICK Lydéric MAHIEUX	Johann GRUSON Dara SARNIRAND	Jérôme MATHIEU Sandrine DENYS	Carine LELIEVRE Emeline ALLOUCHERY
Pérenchies	Valérie PROVO	Georges GOUNEL	Philippe DURIEU Philippe VANBENEDEN	Séverine VAN DAELE	Laurence DELOISON
Quesnoy-sur-Deûle	Rose-Marie HALLYNCK Samuel OLIVIER	Serge MEAUZOONE	Marie-Agnès WAUQUIER Serge MEAUZOONE	Marielle PEUGNET Samuel OLIVIER	Catherine MILLE Emilien DEBAECKE
Saint-André	Jean-Pierre EURIN	Pascale LAHOUSTE	Elisabeth MASSE Claude WASILKOWSKI	Nicolas LE NEINDRE	Didier PARSY
Verlinghem	Thierry BONTE Benoît BOUREL	Thierry BONTE Benoît BOUREL	Elsa BLANQUART Damien DELAIRE	Thierry BONTE Elsa BLANQUART	Benoît BOUREL Damien DELAIRE
Wambrechies	Stéphane LAHAYE	Patty ROQUETA	Romain TANIS	Patty ROQUETA	Aurélie DROULERS
Warneton	Yvon PETRONIN	Yvon PETRONIN			Yvon PETRONIN

**Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, adopte la composition des membres des commissions du SIVOM.**

## 22-20 DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE

Vu les articles L1414-2 et L1411-5 du code général des collectivités territoriales ;

A la suite du renouvellement des instances du SIVOM, il y a lieu de procéder à l'élection des membres titulaires de la commission d'appel d'offre et ce pour la durée du mandat.

Cette désignation est effectuée selon le principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste et doit avoir lieu à bulletin secret, sauf accord unanime contraire. Il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

L'élection des membres titulaires et suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel, étant précisé que les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir.

Le SIVOM, comprenant des communes dont la population est supérieure ou égale à 3.500 habitants, sa commission d'appel d'offres doit être composée de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants. Il est rappelé que la commission est présidée de droit par le Président du SIVOM ou par son représentant.

Le Président du SIVOM invite le Comité Syndical à procéder à l'élection de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants à la Commission d'Appel d'offres.

Liste(s) présentée(s) :

### Titulaires

- Carole DEPRICK (Marquette-lez-Lille)
- Jean-Pierre EURIN (Saint-André)
- Fabrice LOMBARD (Pérenchies)
- Serge MEAUZONNE (Quesnoy-sur-Deûle)
- Damien DELAIRE (Verlinghem)

### Suppléants

- Pascale LAHOUSTE (Saint-André)
- Patty ROQUETA (Wambrechies)
- Christophe LIENART (Deulémont)
- Bertin LEMBREZ (Lambersart)
- Hélène MOENECLAHEY (Lompret)

**Le Comité Syndical, par 36 voix pour et 1 abstention, proclame élus les membres de la commission d'appel d'offre tels que présentés sur la liste ci-dessus.**

**Nombre de votants : 37,**

**Vote blanc 1,**

**Vote nul 0,**

**Suffrage exprimé : 36**

**Liste 1 : 36 voix pour**

## 23-20 DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION MAPA

Au vu des seuils applicables aux marchés relevant de la commande publique et dans un souci de transparence, il est proposé au Comité Syndical de mettre en place une commission pour les Marchés à Procédure Adaptée.

Cette commission sera chargée de donner son avis sur la détermination de la ou des offres économiquement les plus avantageuses pour les marchés de travaux, de fournitures et de services passés en procédure adaptée et dont le montant est égal ou supérieur à 90 000€HT.

Cette commission pourra également proposer d'engager des négociations avec un ou plusieurs candidats.

Afin de faciliter la gestion de cette procédure, il est proposé au Comité Syndical que la composition de la commission MAPA soit identique à celle de la commission d'appel d'offres. Ainsi, la commission MAPA sera présidée de droit par le Président du Syndicat ou son représentant et composée de 5 membres titulaires et d'autant de membres suppléants appelés à siéger en cas d'indisponibilité d'un titulaire.

### Titulaires

- Carole DEPRICK (Marquette-lez-Lille)
- Jean-Pierre EURIN (Saint-André)
- Fabrice LOMBARD (Pérenchies)
- Serge MEAUZONNE (Quesnoy-sur-Deûle)
- Damien DELAIRE (Verlinghem)

### Suppléants

- Pascale LAHOUSTE (Saint-André)
- Patty ROQUETA (Wambrechies)
- Christophe LIENART (Deulémont)
- Bertin LEMBREZ (Lambersart)
- Hélène MOENECLAËY (Lompret)

**Le Comité Syndical, par 36 voix pour et 1 abstention, proclame élus les membres de la commission MAPA tels que présentés sur la liste ci-dessus.**

## 24-20 DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE DES GROUPEMENTS DE COMMANDE

Vu l'article L 1414-3 du code général des collectivités territoriales,

Il y a lieu d'élire parmi les membres de la Commission d'appel d'offre du SIVOM, un titulaire et un suppléant pour le représenter au sein des commissions d'appel d'offre des groupements de commande dont il fera partie.

- Membre élu en qualité de titulaire : Michel SAS
- Membre élu en qualité de suppléant : Carole DEPRICK

**Le Comité Syndical, par 36 voix pour et 1 abstention, proclame élus les membres représentants le SIVOM au sein de la commission d'appel d'offre des groupements de commandes présentés ci-dessus.**

#### **25-20 DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU SIVOM AU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DE L'EHPAD G. DELFOSSE**

Vu l'article D311-5 du Code de l'action sociale ;

Il est proposé de fixer la composition du Conseil de la vie sociale de la résidence Georges DELFOSSE comme suit :

- 2 représentants des personnes accueillies
- 1 représentant des familles ou des représentants légaux
- 1 représentant du personnel
- 1 représentant de l'organisme gestionnaire et 1 suppléant

Il est proposé de désigner :

Représentant titulaire :

- Elisabeth MASSE, Vice-présidente à la Gérontologie

Représentant Suppléant :

- Johann GRUSON (Marquette-lez-Lille)

**Le Comité Syndical, par 36 voix pour et 1 abstention, adopte la désignation des représentants du SIVOM au conseil de la vie sociale de l'EHPAD G.DELFOSSE.**

#### **26-20 DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DES INSTANCES DE L'ASSOCIATION ALPES**

Suite au renouvellement des instances du SIVOM, il y a lieu de procéder à la désignation de ses représentants au sein de l'association ALPES.

Selon les statuts de l'association, il y a lieu pour le SIVOM de désigner entre un et trente-six représentants pour siéger à l'Assemblée Générale de l'association ALPES, sachant que peu importe le nombre de représentants désignés, le nombre de voix du SIVOM au sein de cette instance sera toujours égal à 36.

Il est proposé de désigner le Président et le Vice-président à l'emploi ainsi que 18 représentants répartis entre les communes adhérant à la compétence emploi au prorata de leur population comme suit :

	Population	<7000	7000 à 14999	15000 à 29999	30000 et +	Représentants
Lammersart	28051	1	1	1	0	3
Lompret	2352	1	0	0	0	1
Marcq-en-Barœul	39424	1	1	1	1	4
Marquette	10445	1	1	0	0	2
Pérenchies	8466	1	1	0	0	2
Quesnoy	6816	1	0	0	0	1
Saint André	12707	1	1	0	0	2
Verlinghem	2516	1	0	0	0	1
Wambrechies	11036	1	1	0	0	2

Il est proposé au Comité syndical de désigner les représentants ci-après

- Xavier DE RYCKE - Bertin LEMBREZ - Pierre REYNAERT	Lammersart
- Valérie BEAUFILS	Lompret
- Pascal LHERBIER - Eric GILLET - Loïc CATHELAIN - Pierre VERLEY	Marcq-en-Barœul
-Carole DEPRICK -Johann GRUSON	Marquette-lez-Lille
-Valérie PROVO -Séverine VAN DAELE	Pérenchies
-Marielle PEUGNET	Quesnoy-sur-Deûle
- Nicolas LE NEINDRE - Didier PARSY	Saint-André
-Elsa BLANQUART	Verlinghem
- Aurélie DROULERS - Patty ROQUETA	Wambrechies

Il y a également lieu pour le SIVOM de désigner, parmi ces représentants à l'assemblée générale, ses représentants au Conseil d'administration.



Selon les statuts de l'association, le SIVOM doit désigner entre 1 et 18 représentants, sachant que peu importe le nombre de représentants désignés, le nombre de voix du SIVOM au sein de cette instance sera toujours égal à 18.

Il est proposé de désigner le Président et le Vice-président à l'emploi ainsi qu'un représentant par commune soit 11 représentants au conseil d'administration.

Il est proposé de désigner les personnes ci-après

Miguel BEADES	Le Président du SIVOM
Nicolas PAPIACHVILI	Vice-président délégué à l'Emploi
Xavier DERYCKE	Représentant de Lambersart
Valérie BEAUFILS	Représentant de Lompret
Pascal LHERBIER	Représentant de Marcq-en-Baroeul
Carole DEPRICK	Représentant de Marquette-lez-Lille
Valérie PROVO	Représentant de Pérenchies
Marielle PEUGNET	Représentant de Quesnoy-sur-Deule
Nicolas LE NEINDRE	Représentant de Saint-André
Elsa BLANQUART	Représentant de Verlinghem
Aurélien DROULERS	Représentant de Wambrechies

**Le Comité Syndical, par 36 voix pour et 1 abstention, adopte la composition des représentants du SIVOM au sein des instances de l'association ALPES.**

## **27-20 DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DU COMITE DES ŒUVRES SOCIALES**

Le Comité des Œuvres Sociales du Personnel du SIVOM est une association placée sous le régime de la Loi du 1er juillet 1901.

Les statuts, modifiés le 14 septembre 1999, disposent en leur article 6 que le Comité des Œuvres Sociales est géré par un Bureau composé de :

- 6 membres adhérents au Comité des Œuvres Sociales avec voix délibératives
- 2 membres du Comité Syndical sans voix délibérative

Suite au renouvellement des instances du SIVOM, il est proposé de désigner les représentants comme suit :

- Madame Elisabeth MASSE (vice-Présidente à la Gériatrie)
- Monsieur Michel SAS (vice-Président aux finances et services aux communes)

**Le Comité Syndical, par 36 voix pour et 1 abstention, adopte la désignation des représentants du SIVOM au sein du comité des œuvres sociales.**

## 28-20 MODIFICATION COMPTE DE GESTION 2019 DU SIVOM (budget principal)

A la demande du trésorier, le compte de gestion 2019 doit être revoté suite à des écritures de régularisation après remboursement anticipé de l'emprunt.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis, et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures, le Comité Syndical déclare que le compte de gestion du Sivom Alliance nord-ouest dressé pour l'exercice 2019 par le receveur n'appelle aucune observation de sa part.

Considérant que :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections du budget annexe,

**Le Comité Syndical, par 28 voix pour et 9 abstentions, approuve la modification du compte de gestion 2019 du SIVOM**

## 29-20 COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET PRINCIPAL - RECTIFICATIF

### Budget principal - section de fonctionnement

Nature	Montant
Total des dépenses	2 059 975,43
Total des recettes	2 209 454,70
Résultat de l'exercice 2019	<b>149 479,27</b>
Excédents antérieurs	1 119 055,64
Résultat cumulé au 31 décembre 2019	<b>1 268 534,91</b>

### Budget principal - section d'investissement

Nature	Montant
Total des dépenses	240 842,79
Total des recettes	156 036,92
Résultat de l'exercice 2019	<b>-84 805,87</b>
résultats antérieurs	1 690 940,18
Résultat cumulé au 31 décembre 2019	<b>1 606 134,31</b>

**Le Comité Syndical, par 28 voix pour et 9 abstentions approuve le rectificatif du compte administratif 2019 – Budget Principal.**

## 30-20 MODIFICATION DE L'AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET PRINCIPAL

### AFFECTATION DES RESULTATS MODIFIEE - BUDGET PRINCIPAL

#### Budget principal - section de fonctionnement

Nature	Montant
Total des dépenses	2 059 975,43
Total des recettes	2 209 454,70
Résultat de l'exercice 2019	<b>149 479,27</b>
Excédents antérieurs	1 119 055,64
Résultat cumulé au 31 décembre 2019	<b>1 268 534,91</b>

Le budget fait apparaître un excédent de fonctionnement, il y a lieu de procéder à l'affectation de celui-ci comme suit:

Nature	Montant
Au compte R 002	1 268 534,91

#### Budget principal - section d'investissement

Nature	Montant
Total des dépenses	240 842,79
Total des recettes	156 036,92
Résultat de l'exercice 2019	<b>-84 805,87</b>
résultats antérieurs	1 690 940,18
Résultat cumulé au 31 décembre 2019	<b>1 606 134,31</b>

Le budget fait apparaître un excédent d'investissement, il y a lieu de procéder à l'affectation de celui-ci comme suit:

Nature	Montant
Au compte R001	1 606 134,31

**Le Comité Syndical, par 28 voix pour et 9 abstentions approuve la modification de l'affectation des résultats du budget principal.**

## 31-20 DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRINCIPAL

### Fonctionnement Dépenses

Chap Articles	Libellés	BP 2020	DM 1 2020	BP+DM
60612	Energie Electricité	2 000,00		2 000,00
60622	carburant	900,00		900,00
60623	Alimentation	500,00		500,00

60631	Fournitures d'entretien	300,00		300,00
60632	Fournitures de petit équipement	250,00		250,00
6064	Fournitures de bureau	5 000,00		5 000,00
6068	Autres matières et fournitures	300,00		300,00
6132	Locations immobilières	3 300,00		3 300,00
6135	Locations mobilières	3 000,00		3 000,00
614	charges locatives et de copropriété	15 000,00		15 000,00
61558	autres biens mobiliers	500,00		500,00
6156	Maintenance	15 000,00		15 000,00
6161	primes d'assurances	3 500,00		3 500,00
617	études et recherches	15 000,00	20 000,00	35 000,00
6182	Documentation générale	2 600,00		2 600,00
6184	versements à des org formation	800,00		800,00
6185	frais de colloques et séminaires	500,00		500,00
6225	indemnités au comptable et régisseur	300,00		300,00
6226	Honoraires	3 000,00	10 500,00	13 500,00
6228	rémunération d'intermédiaires	850,00		850,00
6231	annonces et insertions	1 700,00		1 700,00
6232	fêtes et cérémonies	97 950,00	-45 000,00	52 950,00
6236	catalogues et imprimés	63 000,00	-16 000,00	47 000,00
6238	divers	7 000,00	-1 500,00	5 500,00
6247	Transports collectifs	1 900,00		1 900,00
6251	voyages et déplacements	3 000,00		3 000,00
6256	missions	1 500,00		1 500,00
6257	réceptions	3 300,00		3 300,00
6261	Frais d'affranchissement	11 800,00		11 800,00
6262	Frais de télécommunications	9 000,00		9 000,00
6288	autres services extérieurs	45 000,00	-10 000,00	35 000,00
637	autres impôts, taxes et versements assi	4 000,00	-3 500,00	500,00
<b>O11</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>321 750,00</b>	<b>-45 500,00</b>	<b>276 250,00</b>
<b>Chap Articles</b>	<b>Libellés</b>	<b>BP 2020</b>	<b>DM 1 2020</b>	<b>BP+DM</b>
6331	versement de transport	8 500,00		8 500,00
6332	cotisations versées au FNAL	2 100,00		2 100,00
6336	cotisations versées au CNFPT et au CDG	6 200,00		6 200,00
6338	autres impôts, taxes et versements assi	1 450,00		1 450,00
64111	Rémunération principale	330 000,00	-17 000,00	313 000,00
64112	NBI, supplément familial et indemnité de résidence	11 000,00		11 000,00
64116	indemnité de licenciement		63 000,00	63 000,00
64118	Autres indemnités	129 500,00	-5 000,00	124 500,00
64131	Rémunération	23 000,00		23 000,00
64138	autres indemnités non titulaires			0,00
6451	cotisations URSSAF	60 000,00		60 000,00
6453	cotisations caisses de retraite	100 000,00		100 000,00
6454	cotisations ASSEDIC	500,00		500,00
6455	cotisations assurances personnel			0,00
6456	Versement au FNC du SF	50,00	1 500,00	1 550,00
6458	cotisations autres organismes sociaux	4 100,00		4 100,00
64731	Allocations chômage		15 000,00	15 000,00

	6475	Médecine du travail, pharmacie	1 000,00		1 000,00
	6478	Autres charges diverses sociales	21 000,00		21 000,00
	6488	autres charges de personnel	11 000,00		11 000,00
<b>O12</b>		<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>709 400,00</b>	<b>57 500,00</b>	<b>766 900,00</b>
<b>Chap Articles</b>		<b>Libellés</b>	<b>BP 2020</b>	<b>DM 1 2020</b>	<b>BP+DM</b>
<b>O14</b>		<b>ATTENUATION DE PRODUITS</b>			

	651	Redevances pour concessions, brevets et licences	5 000,00		5 000,00
	6531	Indemnités	112 000,00	-24 000,00	88 000,00
	6533	cotisations retraite	16 000,00		16 000,00
	6534	cotisation sécurité sociale	26 000,00		26 000,00
	6541	créances admises en non valeur			0,00
	65737	Subventions fonctionnement org publics			0,00
	6574	subventions fonctionnement Autres org	613 000,00	4 000,00	617 000,00
	65888	Autres charges diverses de gestion courante	10,00		10,00
	<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>772 010,00</b>	<b>-20 000,00</b>	<b>752 010,00</b>
		<b>TOTAL DEPENSES GESTION COURANTE</b>	<b>1 803 160,00</b>	<b>-8 000,00</b>	<b>1 795 160,00</b>

011+012+014+65+656

	66111	intérêts réglés à l'échéance	1 000,00		1 000,00
	6681	Indemnités	6 000,00		6 000,00
	<b>66</b>	<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>7 000,00</b>		<b>7 000,00</b>

	673	titres annulés			0,00
	6748	autres subventions exceptionnelles	151 880,84		151 880,84
	678	autres charges	16 515,70		16 515,70
	<b>67</b>	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>168 396,54</b>	<b>0,00</b>	<b>168 396,54</b>

<b>O22</b>		<b>Dépenses imprévues</b>			
		maxi dep reelles *7,5%			
		<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>1 978 556,54</b>	<b>-8 000,00</b>	<b>1 970 556,54</b>

011+012+014+65+656+66+67+68+022

<b>O23</b>		<b>virement à la section d'investissement OS</b>			
	6811	Dotations aux amortissements OS	36 500,00		36 500,00
<b>O42</b>		<b>Opérations d'ordre de transferts entre sections</b>	<b>36 500,00</b>		<b>36 500,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>prélèvements au profit section Investissement</b>	<b>36 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>36 500,00</b>

O23+O42

<b>O43</b>		<b>Opérations d'ordre à l'int de la section fonct</b>			
		<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>36 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>36 500,00</b>

<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>2 015 056,54</b>	<b>-8 000,00</b>	<b>2 007 056,54</b>
--------------------------------------	--	---------------------	------------------	---------------------

## FONCTIONNEMENT RECETTES

Chap Articles	Libellés	BP 2020	DM 1 2020	BP+DM
<b>002</b>	<b>résultat de fonctionnement reporté</b>	1 268 634,91	-100,00	1 268 534,91

6419	remboursement sur rémunération du personnel			
6459	remboursement sur rémunération du personnel			0,00
6479	Remboursements sur autres charges sociales		10 000,00	10 000,00
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>0,00</b>	<b>10 000,00</b>	<b>10 000,00</b>

7062	redevance et droits des services à caractère culturel	4 500,00	-4 500,00	0,00
70688	Autres prestations de service	101 300,00		101 300,00
70848	aux autres organismes	276 153,00		276 153,00
<b>70</b>	<b>PRODUITS</b>	<b>381 953,00</b>	<b>-4 500,00</b>	<b>377 453,00</b>

73111	Contributions directes	1 247 255,30		1 247 255,30
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>1 247 255,30</b>		<b>1 247 255,30</b>

74718	Autres participations	9 000,00		9 000,00
7473	Départements	3 000,00	-3 000,00	0,00
74741	participation des communes	303 908,79		303 908,79
74758	Autres groupements	4 114,22		4 114,22
7478	autres organismes	7 000,00		7 000,00
<b>74</b>	<b>DOTATIONS SUBVENTIONS</b>	<b>327 023,01</b>	<b>-3 000,00</b>	<b>324 023,01</b>

<b>7588</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>10 000,00</b>	<b>-10 000,00</b>	<b>0,00</b>
-------------	--	------------------	-------------------	-------------

<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES GESTION COURANTE</b>	<b>1 966 231,31</b>	<b>-7 500,00</b>	<b>1 958 731,31</b>
	70+73+74+75+013			

76811	Produit net sur cession de vmp	40 902,99		40 902,99
<b>76</b>	<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>40 902,99</b>		<b>40 902,99</b>

7711	Dédits			
7718	Autres produits			
775	produits de cessions des immobilisations			
7788	produits exceptionnels divers			0
<b>77</b>	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

	<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>2 007 134,30</b>	<b>-7 500,00</b>	<b>1 999 634,30</b>
--	-------------------------------	---------------------	------------------	---------------------

7785	excédents d'investissement transféré au compte de résultat			
------	--	--	--	--

O42	opération d'ordre de transferts entre sections			
	<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCT</b>			
	<b>O42+043</b>			

<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>3 275 769,21</b>	<b>-7 600,00</b>	<b>3 268 169,21</b>
-----------------------	---------------------	------------------	---------------------

## DEPENSES INVESTISSEMENT

Chap Articles	Libellés	BP 2020	DM 1 2020	BP+DM
2031	frais d'études	10 000,00		10 000,00
2051	Concessions brevets	15 000,00		15 000,00
20	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>25 000,00</b>		<b>25 000,00</b>

2041482	subvention d'équipement versée	15 000,00		15 000,00
204	<b>subvention d'équipement versée</b>	<b>15 000,00</b>		<b>15 000,00</b>

2111	terrains			0
2135	installations générales, agencement	10 000,00		10 000,00
2138	autres constructions			0
2151	Réseaux de voirie	4 000,00	-4 000,00	0,00
21532	réseaux d'assainissement			0
2181	Installations générales, agencement			0
2183	Matériel de bureau et informatiques	20 000,00		20 000,00
2184	Mobilier	5 000,00		5 000,00
2188	autres	10 000,00		10 000,00
21	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>49 000,00</b>	<b>-4 000,00</b>	<b>45 000,00</b>

2313	Constructions			
23	<b>IMMOBILISATIONS EN COURS</b>	<b>0,00</b>		

<b>TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>	<b>89 000,00</b>	<b>-4 000,00</b>	<b>85 000,00</b>
------------------------------------	------------------	------------------	------------------

1641	Emprunt en euros			0,00
2764	créances sur particuliers et autres personnes de droit privé			
O20	<b>DEPENSES IMPREVUES</b>			
	<b>TOTAL DEPENSES FINANCIERES</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>

1068	excédents de fonctionnement capitalisés			
16888	intérêts courus sur autres emprunts et dettes			
28051	Concessions de droits			
O40	<b>opération d'ordre de transferts entre sections</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>

<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>89 000,00</b>	<b>-4 000,00</b>	<b>85 000,00</b>
--	------------------	------------------	------------------

<b>RESTES A REALISER</b>			
--------------------------	--	--	--

<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>89 000,00</b>	<b>-4 000,00</b>	<b>85 000,00</b>
---	------------------	------------------	------------------

## RECETTES INVESTISSEMENT

Chap Articles	Libellés	BP 2020	DM 1 2020	BP+DM
<b>001</b>	<b>EXCEDENT d'investissement reporté</b>	<b>1 606 034,31</b>	100	<b>1 606 134,31</b>
<b>024</b>				

10222	FCTVA	1 849,00		1 849,00
10	DOTATIONS	1 849,00		1 849,00

1641	emprunt en euros			
------	------------------	--	--	--

21533	Réseaux câblés			
21	Immobilisations corporelles			

2764	Créances sur particuliers	110 977,85		<b>110 977,85</b>
27	Autres immobilisations financières	110 977,85		<b>110 977,85</b>

<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>112 826,85</b>	<b>0,00</b>	<b>112 826,85</b>
-------------------------------	--	-------------------	-------------	-------------------

<b>021</b>	<b>virement de la section de fonctionnement</b>			
------------	---	--	--	--

28041412	amortissement subvention d'équipement versée			0,00
28041482	bâtiments et installations	2 396,00		2 396,00
28051	concession de droits	4 445,00		4 445,00
28135	installations générales, aménagement	11 586,00		11 586,00
28181	installations générales	205,00		205,00
28182	amt matériel de transport			0,00
28183	amt Matériel de bureau	11 406,00		11 406,00
28184	amt Mobilier	4 857,00		4 857,00
28188	autres	1 605,00		1 605,00
28	amortissement des immobilisations	36 500,00		36 500,00
<b>040</b>	<b>opération d'ordre de transferts entre sections</b>	<b>36 500,00</b>		<b>36 500,00</b>

<b>TOTAL recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>36 500,00</b>		<b>36 500,00</b>
--	--	------------------	--	------------------

<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE</b>		<b>149 326,85</b>		<b>149 326,85</b>
-------------------------------------	--	-------------------	--	-------------------



<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>1 755 361,16</b>	<b>100,00</b>	<b>1 755 461,16</b>
--------------------------------------	--	---------------------	---------------	---------------------

**Le Comité Syndical, par 28 voix pour et 9 abstentions approuve la Décision Modificative N°1 du Budget Principal.**

### **32-20 AUTORISATION DE RECRUTEMENT DE VACATAIRE**

Considérant que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires si les trois conditions suivantes sont réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- rémunération attachée à l'acte.

Considérant que dans le cadre du service civique, il convient d'avoir ponctuellement recours à une coaches certifiés et ou psychologues pour accompagner les volontaires en groupe et dans un cadre de suivi individualisé ;

Il est proposé pour faire face aux besoins (près de 70 heures par session) de recruter sous vacation un accompagnant coach certifié et/ou psychologue. Cet accompagnant travaillera suivant un planning déterminé et validé en amont par le SIVOM.

#### **Définition des missions**

Le coach et psychologue assurera l'accompagnement individuel et de groupe des volontaires. Il pourra avoir recours à des entretiens téléphoniques au besoin des nécessités du suivi individuel.

Pour information, sont généralement programmés :

- 3 rencontres avec les tuteurs,
- 3 entretiens individuels par volontaire en présentiel ou par téléphone,
- 5 journées d'intervention sur les thématiques définies en lien avec le SIVOM.

Ces activités peuvent varier selon la session, la durée et en fonction du nombre de volontaires accueillis et du programme de formation défini et proposé aux services de l'Etat par le SIVOM.

#### **Rémunération**

La rémunération à la vacation qui interviendra, après service fait, s'élèvera à 100 € brut de l'heure pour les activités en présentiel ou par téléconférence devant les volontaires et les tuteurs.

Les entretiens individuels des volontaires conduits par téléphone seront rémunérés 50 € brut de l'heure.

Par conséquent il est proposé aux membres du Comité Syndical :

- de recruter un vacataire pour effectuer les missions ci-dessus dans le cadre du service civique, pour la période du 15 octobre 2020 au 31 décembre 2021, selon les conditions de rémunérations ci-dessus prévues ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

**Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, autorise le recrutement de vacataires.**

### **33-20 AUTORISATION DU PRESIDENT A SIGNER LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE PREVENTION POLE SANTE SECURITE AU TRAVAIL DU CENTRE DE GESTION DU NORD**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la médecine préventive de la fonction publique,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985,

Vu l'accord sur la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique du 20 novembre 2009,

Vu le décret n° 2012-170 du 03 février 2012 portant modification du décret n° 85-603,

Le Code du Travail et le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 imposent aux employeurs publics une obligation de résultat dans le domaine de la prévention.

L'article 2-1 du décret n° 603 modifié dispose que les autorités territoriales sont chargées de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité.

Pour faire face à ces obligations, les employeurs publics peuvent faire appel à l'assistance des centres de gestion qui, selon les dispositions de l'article 26-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, peuvent créer des services de médecine préventive ou des services de

prévention des risques professionnels, qui sont mis à la disposition des collectivités territoriales et de leurs établissements publics qui en font la demande.

C'est dans ce cadre que l'Alliance Nord-Ouest avait adhéré au service de prévention du Centre de Gestion du Nord. Le Centre de gestion ayant modifié les conditions de tarification des services proposés, il y a lieu de conclure une nouvelle convention.

Par conséquent, il est proposé aux membres du Comité Syndical :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'adhésion selon le modèle ci-annexé.

**Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, autorise le Président à signer la convention.**

### **34-20 AUTORISATION DU PRESIDENT A SIGNER LA CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE DU SERVICE CIVIQUE**

Le 25 Juin 2010, le Comité Syndical du SIVOM Alliance Nord-Ouest a adopté une délibération en prenant une nouvelle compétence sur le service civique, avec la volonté de permettre à des jeunes du territoire de s'engager au service de la collectivité et de répondre à des besoins sociaux et environnementaux identifiés localement.

Dans ce cadre, il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à signer une convention de mise en œuvre du service civique avec les communes de l'Alliance Nord-Ouest accueillant des volontaires.

**Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, autorise le président à signer la convention.**

### **35-20 MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL DE DROIT PRIVE AU PROFIT DE L'EHPAD G. DELFOSSE**

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 61-2, 62 et 63 ;

Vu le décret 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics en relevant et notamment son article 11 ;

Considérant que conformément à l'article 11 ci-dessus cité, les collectivités territoriales et les établissements publics peuvent, lorsque les besoins de service le justifient, bénéficier de la mise à disposition de personnel de droit privé pour la réalisation de mission déterminée.

Considérant les besoins de l'EHPAD pour une mission d'accompagnement dans la gestion administrative, financière et logistique et notamment pour la mise en œuvre du projet d'établissement, à son évolution/adaptation en fonction des besoins, la concrétisation des axes stratégiques de ce projet d'établissement par le biais du protocole d'accueil, la charte du résident, le projet de soins, le projet d'animation et la mise en place de nouveaux services, mission requérant des qualifications techniques spécialisées ;

Considérant que le GCMS Pôle Gériatrique Nord-Ouest dispose de personnel spécialisé pour la réalisation de cette mission ;

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser la conclusion d'une convention de mise à disposition avec le GCMS Pôle Gériatrique Nord-Ouest (document annexé) prévoyant :

- Une mise à disposition de personnel pour une durée de 6 mois renouvelable
- Le remboursement intégral des salaires versé au personnel et charges patronales par l'EHPAD au GCMS

**Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, autorise la mise à disposition de personnel au profit de l'EHPAD G. DELFOSSE.**

### **36-20 COMPTE DE GESTION 2019 DE L'EHPAD G.DELFOSSE**

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis, et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures, le Comité Syndical déclare que le compte de gestion de l'EHPAD G. DELFOSSE dressé pour l'exercice 2019 par le receveur n'appelle aucune observation de sa part.

Considérant que :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections du budget annexe,

**Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, approuve le compte de gestion 2019 de l'EHPAD G. DELFOSSE**

## 37-20 ETAT REALISE DES RECETTES ET DEPENSES 2019 EHPAD G. DELFOSSE

Nature	Montant
Groupe 1 charges afférentes à l'exploitation courante	816 737,02
Groupe 2 charges afférentes au personnel	2 489 709,70
Groupe 3 charges afférentes à la structure	389 015,07
<b>Total des charges</b>	<b>3 695 461,79</b>
Groupe 1 produits de la tarification	3 510 000,46
Groupe 2 autres produits relatifs à l'exploitation	41 022,27
Groupe 3 produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables	120 406,80
<b>Total des produits</b>	<b>3 671 429,53</b>
<b>Résultat comptable déficitaire</b>	<b>24 032,26</b>

### Tableau de passage du résultat à la CAF

Nature	Montant
Dotation aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	70 037,93
<b>Total</b>	<b>70 037,93</b>
Reprise sur amortissement, dépréciations et provisions	120 000,00
Résultat comptable déficitaire	24 032,26
<b>Insuffisance d'autofinancement</b>	<b>73 994,33</b>

### Tableau de financement

Nature	Montant
Remboursement dettes financières	73 994,33
Immobilisations	36 782,60
Autres emplois	189 796,30
<b>Total des emplois</b>	<b>300 573,23</b>
Emprunts et dettes assimilées	36 091,14
Apports, dotations et subventions	75 946,00
<b>Total des ressources</b>	<b>112 037,14</b>
<b>Prélèvement sur fond de roulement</b>	<b>188 536,09</b>

### Fond de roulement net global (FRNG)

<b>FRNG au 01/01/2019</b>	<b>932 211,28€</b>
Variation du fond de roulement	-188 536,09€
<b>FRNG au 31/12/2019</b>	<b>743 675,19€</b>

### Besoin en fond de roulement (BFR)

<b>BFR au 01/01/2019</b>	<b>285 275,93€</b>
Variation des postes de valeur d'exploitation	0€

Variation des postes de dettes d'exploitation	83 986€
<b>BFR au 31/12/2019</b>	<b>201 289,93€</b>

<b>Variation de trésorerie de la période</b>	<b>- 104 550,09€</b>
--	----------------------

**Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, adopte l'Etat Réalisé des recettes et Dépenses 2019 de L'EHPAD G. DELFOSSE.**

### **38-20 ETAT PREVISIONNEL DES RECETTES ET DEPENSES 2020 MODIFIE EHPAD G. DELFOSSE**

Vu la Loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale,

Vu l'instruction comptable M22 (instruction codificatrice n°09-006-M22 du 31 mars 2009),

Vu le décret n°2016-1814 du 21 décembre 2016 relatif aux principes généraux de la tarification, au forfait global de soins, au forfait global de dépendance et aux tarifs journaliers des EHPAD,

Vu le décret n°2106-1815 du 21 décembre 2016 modifiant les dispositions financières applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L312-1 du CASF,

Vu l'instruction n°DGCS/SD5C/2017/123 du 7 avril 2017 relative à la mise en œuvre des dispositions du décret relatif aux principes généraux de la tarification, au forfait global de soins, au forfait global dépendance et aux tarifs journaliers des établissements hébergeant des personnes âgées dépendants relevant du I et du II de l'article L312-1 du CASF,

Vu l'instruction interministérielle n°DGCS/SC/DGCL/DGFIP/170 du 12 juillet 2018 relative à l'état des prévisions de recettes et de dépenses (EPRD) des établissements et services sociaux et médico-sociaux publics gérés en M22 et à la mise à jour du plan comptable M22 au 1<sup>er</sup> janvier 2018,

Il est présenté aux membres du Comité syndical de modifier l'EPRD 2020 comme suit :

#### **Compte de résultat**

Nature	<b>EPRD initial</b>	<b>EPRD modifié</b>
Groupe 1 charges afférentes à l'exploitation courante	812 280,00	832 280,00
Groupe 2 charges afférentes au personnel	2 433 133,37	2 660 633,37
Groupe 3 charges afférentes à la structure	405 440,00	362 940,00
<b>Total des charges</b>	<b>3 650 853,37</b>	<b>3 855 853,37</b>
Groupe 1 produits de la tarification	3 592 886,64	3 751 540,71
Groupe 2 autres produits relatifs à l'exploitation	35 000,00	35 000,00

Groupe 3 produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables	0,00	0,00
<b>Total des produits</b>	<b>3 627 886,64</b>	<b>3 786 540,71</b>
<b>Résultat comptable prévisionnel</b>	<b>-22 966,73</b>	<b>-69 312,66</b>

#### Tableau de passage du résultat à la CAF

Nature	Montant
Dotation aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	69 000,00
<b>Total</b>	<b>69 000,00</b>
Reprise sur amortissement, dépréciations et provisions	0,00
Résultat comptable prévisionnel déficitaire	-69 312,66
<b>Insuffisance d'autofinancement</b>	<b>312,66</b>

#### Tableau de financement

Nature	Montant
Remboursement dettes financières	42 000,00
Immobilisations	157 000,00
Insuffisance d'autofinancement	312,66
<b>Total des emplois</b>	<b>199 312,66</b>
<b>Capacité d'autofinancement</b>	
Emprunts et dettes assimilées	42 000,00
<b>Total des ressources</b>	<b>42 000,00</b>
<b>Prélèvement sur fond de roulement</b>	<b>157 312,66</b>

#### Fond de roulement net global (FRNG)

<b>FRNG estimé au 01/01/2020</b>	<b>743 675,19</b>
Variation du fond de roulement	-157 312,66
<b>FRNG prévisionnel au 31/12/2020</b>	<b>586 362,53</b>

#### Besoin en fond de roulement (BFR)

<b>BFR au 01/01/2020</b>	<b>201 289,93€</b>
Variation des postes de valeur d'exploitation	0€
Variation des postes de dettes d'exploitation	0€
<b>BFR au 31/12/2020</b>	<b>201 289,93€</b>

<b>Variation de trésorerie de la période</b>	<b>- 157 312,66€</b>
--	----------------------

**Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, adopte l'Etat prévisionnel des recettes et dépenses 2020 modifié de l'EHPAD G. DELFOSSE.**

**39-20 MOTION CONTRE LE PROJET D'EXTENSION DE LA SOCIETE CLAREBOUT  
POTATOES A COMINES-WARNETON (Belgique)**

**Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, adopte la motion.**

**L'intégralité des points figurant à l'ordre du jour ayant été vue, la séance est levée.**



